

“ soit réglé, attendez patiemment que
“ je télégraphie. ”

“(Signé,

“ HORACE.”

Comme on le remarque, ce télégramme est envoyé le lendemain du jour où M. Levallée est informé qu'il lui faut faire un dépôt en argent au lieu du cautionnement exigé dans les spécifications déjà mentionnées ; on remarquera de plus que M. Bergeron devait être à Québec depuis quelques jours, puisque son complice avait déjà eu le temps de lui écrire plusieurs lettres de Montréal. Enfin on n'oubliera pas qu'il y a déjà cinq jours que le fameux marché des \$10,000 a été signé à Montréal.

Deux jours plus tard, savoir le 14 de décembre, M. Bergeron envoie trois télégrammes à M. DeBeaufort, l'un pour lui dire de lui envoyer \$50.00, un autre pour contremander cet ordre vu qu'il montait le soir à Montréal ; enfin un troisième pour l'informer que, le onze, certains argents ont été envoyés à De Beaufort.

La preuve constate que, durant tout ce temps-là, M. Bergeron recevait de l'argent de M. de Beaufort, faisait dîner les ministres à Québec, et accomplissait sinon avec habileté, du moins avec succès, la mission délicate dont il était chargé.

Durant ce temps-là on se hâtait à Québec de se débarrasser des plus basses soumissions, et après avoir éloigné M. Levallée, on écrivait à Huot et Jobin, le 16 de décembre, qu'ils n'avaient que deux jours pour faire le dépôt, et le 21, ce dépôt n'étant pas fait, le secrétaire du département écrivait qu'il devait l'être dans le cours de la journée, faute de quoi la soumission serait mise de côté ; cette menace provoque la lettre suivante :

“ Québec, 21 déc. 1882.

“ L'honorable M. Dionne, ministre

de l'Agriculture et des Travaux Publics.

“ Monsieur,

“ La condition nouvelle qui nous est imposée à notre grand détriment, de faire un dépôt à votre adresse, de \$15,000 00 dans une banque, comme garantie de l'exécution du contrat du nouveau palais législatif, au lieu de la caution de deux ou trois personnes solvables, ainsi qu'il était demandé dans un avis publié dans les journaux, nous oblige de refuser d'entreprendre l'exécution de ce contrat, ce que nous faisons tout en protestant contre ce changement.

“ Nous avons l'honneur d'être

“ vos obéissants serviteurs

“ (Signé)

P. G. HUOT,
CHS JOBIN.”

Pour obtenir ce résultat, M. Charlebois avait eu besoin de la présence de M. De Beaufort à Québec, car le 20 décembre, il lui télégraphiait ce qui suit :

“ Important d'être à Québec ce soir ; pouvez-vous descendre ? ”

C'est le lendemain, après l'arrivée de M. De Beaufort, que le gouvernement dit à Huot et Jobin de faire leur dépôt le jour même, faute de quoi leur soumission serait mise de côté. On était débarrassé de deux soumissions, il ne restait plus que M. Lortie à congédier afin d'arriver à Mc Millan le prête-nom de M. Charlebois. On va voir qu'on enleva ce dernier obstacle assez lestement ? le 22 décembre, le département informe M. Lortie qu'il aurait le contrat, s'il faisait un dépôt de \$16,040 entre les mains du gouvernement (pas dans une banque cette fois-ci) avant 4 heures du lendemain après-midi.

M. Lortie proteste à son tour dans les termes suivants : “ Je ne puis